



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230323-D2023_16_SI-AR

DECISION 2023-16

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence Aménagement et Entretien de la Voirie d'Intérêt Communautaire confiée à la CCCE et la définition des Voiries d'Intérêt Communautaire (VICC),

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation de pose de barrières anti-piétinement rue Patton à Hettange-Grande afin d'assurer la sécurité des usagers et pérenniser les plantations réalisées,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux de voirie « Hettange-Grande - rue Patton » est conclu le 23 mars 2023 avec l'entreprise LEICK TP, 46 rue de Sierck à 57570 BEYREN-LES-SIERCK pour un montant de 18 650,00 € H.T. soit un total de 22 380,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 mars 2023

Le Président
Michel PAQUET

Décisions | Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024